



Avis n°2020-02

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 15 mai 2020
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés.

Le quorum ayant été constaté en début de séance (38 membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Campagne d'emplois 2021 agrégation du supérieur

La présidente de l'Université Lumière Lyon 2 soumet pour avis le recrutement d'un.e professeur.e au concours national d'agrégation de droit privé (section 01).
(cf document joint en annexe « Demande de mise au concours national de droit privé, session 2020-21, d'un poste de professeur).

Le présent avis est adopté par les membres présents et représentés.

Résultat des votes :

Nombre de présents et de représentés : 39

Pour : 38

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 18 mai 2020

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2



Nathalie DOMPNIER